



**COMMUNE  
DE SALVAGNAC**

81630 SALVAGNAC

Tél. 05.63.33.50.18

Fax. 05.63.33.57.73

Courriel: mairie.salvagnac@wanadoo.fr

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 03 décembre 2019**

**L'an deux mille dix-neuf, mardi 3 décembre à 20h30** les membres du Conseil Municipal de la commune de SALVAGNAC proclamé par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014 se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire conformément aux articles. L121-10 et L 122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents** : M. MIRAMOND Bernard, M. LECOMTE Olivier, Mme BRUNWASSER Mireille, M. BALARAN Roland, Mme LAGARRIGUE Christel, M. VILLARET Bernard, Mme ADDED Régine, M. GERAUD Yves, Mme HUAN-JAUSSAUD Marie Mme MASSAT Frédérique, M. RAYMOND Yves, M. BOULZE Bernard

**A donné procuration** : Mme PRADIER Antoinette à M. RAYMOND Yves

**Absents excusés** : M. SEGUIGNES Yannick, Mme GERMA Candie

**Secrétaires de séance** : Mme MASSAT Frédérique (arrivée 21h15) et M. VILLARET Bernard

**PRÉALABLE**

M. le Maire fait observer une minute de silence à la mémoire des 13 soldats morts en opération au Mali.

M. le Maire demande l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 05 septembre 2019. M. Boulze précise qu'il avait demandé que l'installation de pompes à carburant soit rajoutée au « Contrat Centre Bourg »

Aucune autre remarque n'est exprimée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour trois propositions de délibérations :

\*interdiction de traversée du village pour les poids lourds sur RD2 et RD27

\*aménagement d'un cheminement piéton rue Gérard Roques jusqu'à l'école

\*poursuite de la rénovation de la toile de Dèzes

Le Conseil Municipal accepte cet ajout à l'unanimité.

**DELIBERATIONS**

**1) Recensement de la population :**

M Lecomte explique le déroulement du recensement de la population de la commune du 16 janvier au 15 février 2020. Deux coordonnateurs, lui-même et Yves Raymond, encadreront 3 agents recenseurs pour les 3 districts. Ces agents seront en formation les 6 et 13 janvier avec tournée de reconnaissance entre ces deux dates pendant laquelle seront distribués les formulaires de recensement.

Ils seront embauchés par la commune qui recevra une indemnité forfaitaire de l'Insee de 2500 €.

La commune devra compléter pour le même montant.

Une plaquette d'information de la population est en cours d'élaboration par Yves Raymond et sera distribuée au plus tôt (avant Noël) pour que les habitants soient préparés.

Le but est de recueillir le plus d'informations possible par internet (objectif 50%).

L'application internet est bien rodée et garantit l'anonymat : la personne recensée remplit le formulaire envoyé directement à l'INSEE, les agents ne font que vérifier si l'envoi a bien été fait. Les agents disposeront d'un badge de la mairie pour garantir l'authenticité de leur mission.

Le Maire lit la délibération créant 3 emplois temporaires pour ce recensement et décrivant leurs fonctions, ainsi que les modalités de rémunération et de remboursement des frais.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération (13 voix).

## **2) Reversement de la part communale de la taxe d'aménagement perçue sur les zones d'activité intercommunale :**

Lors de leur installation sur les zones d'activité, les entreprises versent une taxe d'aménagement à la Commune. L'Agglomération Gaillac-Graulhet qui détient la compétence du développement économique a aménagé la zone de Dourdoul et demande que lui soit reversée la taxe d'aménagement.

M. le Maire rappelle que sur les 5 parcelles de la 1ère tranche de cette ZA, 2 sont vendues et occupées, une a été cédée par l'Agglo à Trifyl pour l'installation de la déchèterie (ouverture en février) et les deux autres sont sur le point d'être vendues. Il s'agit donc d'une bonne opération.

Le Conseil Municipal approuve ce reversement à l'unanimité des élus présents ou représentés (12)

## **3) Tarif assainissement :**

Rappel par M. le Maire :

En 2020, la Communauté d'Agglomération prendra la compétence eau potable et assainissement. Deux des trois syndicats actuellement implantés sur l'agglomération distribuent de l'eau sur des communautés voisines. L'Agglomération ne peut donc prendre directement cette gestion sur d'autres territoires. Ces trois syndicats sont regroupés en un syndicat unique avec deux usines de traitement neuves. La ville de Gaillac souhaitant conserver Véolia, l'Agglomération accepte son maintien et prend la compétence de gestion et de recettes, mais également la charge des entretiens et rénovations.

Parallèlement à la distribution d'eau potable la Communauté d'Agglomération prend en recette et en charge les installations d'assainissement.

L'installation d'assainissement de Salvagnac étant en équilibre, M. le Maire propose pour 2019 de conserver sur Salvagnac les mêmes tarifs que l'exercice précédent soit : 1.20 €/m<sup>3</sup> rejeté (correspondant à la facture d'eau potable) en plus d'une part fixe annuelle de 15€. Ce tarif est dans la moyenne basse des communes similaires de l'Agglo.

La participation aux travaux pour l'assainissement collectif, autrefois appelée taxe de raccordement, s'élève à 2500 € (d'autres communes sont autour de 5 à 6000 €).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des élus présents ou représentés (12) le maintien des tarifs.

L'intégration à l'agglomération entraînera probablement un réajustement général et peut-être des augmentations futures, mais elle est rendue obligatoire par la loi.

## **4) Rapport de la C.L.E.C.T. (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :**

Le transfert des compétences de la commune à la Communauté d'Agglomération impose naturellement un transfert pour financer ces compétences. Pour Salvagnac la majorité de ce transfert « AC » (Attribution de Compensation) concerne essentiellement la part scolaire même si on peut estimer que le système de calcul initial (imposé par la loi) est plutôt injuste car non proportionnel au nombre d'élèves des communes.

La commune de Salvagnac gérant directement les entreprises des travaux de sa voirie sur la part non transférée, l'AC voirie est nulle, l'Agglo ne percevant que le FAVIL (Fonds d'Aide à la Voirie d'Intérêt Local) donnée par le Département pour l'entretien des voiries d'intérêt communautaire.

Un des points particuliers concerne la compétence « lecture publique » (médiathèque, bibliothèque). L'Agglo a décidé de financer le fonctionnement des médiathèques par une augmentation de 2% la taxe

foncière bâtie. Les habitants de Salvagnac la payant directement, la part autrefois reversée par la commune est supprimée. En 2018 l'Attribution de Compensation (calculée sur le coût de la Bibliothèque) était 3429 €, le produit fiscal attendu sur Salvagnac est de 3019 €, la Compensation « lecture publique » sera donc réduite d'autant à 410 €

Le montant total de l'Attribution de Compensation due par la commune à la communauté d'agglomération passe donc de 213 472 € en 2018 à 210 502 € en 2019

Le Conseil Municipal approuve le rapport de « la C.L.E.C.T. » à l'unanimité (12 voix).

#### **5) Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor :**

Le Comptable du Trésor intervient en conseil auprès des municipalités et perçoit traditionnellement une indemnité correspondant à 306 € pour la commune et 79 € pour l'assainissement.

Le directeur des Finances Publiques du Tarn est venu expliquer la réorganisation pour 2021. Un point de proximité sera ouvert sur Salvagnac une demi-journée par semaine et recevra les paiements des particuliers (sauf espèces) et répondra aux questions fiscales. Le paiement en espèces pourra être effectué en banque ou dans un magasin si accord (buraliste). Le centre de perception sera transféré de Rabastens à Gaillac pour les particuliers où toutes les opérations pourront être réalisées. Le centre fiscal restera sur Albi.

Le Conseil Municipal prend note de cette réorganisation des services et approuve le versement de cette indemnité à l'unanimité (12 voix).

#### **6) Aménagement traversée du village**

Le Département a donné son accord sur les dispositions et signalisations nécessaires à l'interdiction de la traversée du village aux poids lourds de plus de 3.5 Tonnes sur la RD27 et RD2 (les autres voies sont communales). Le devis de l'entreprise est accepté (environ 4600 € pour fourniture et pose) et pourra bénéficier d'une subvention de 30 % provenant des amendes de police. Pour cela le Département a besoin d'une délibération du Conseil Municipal demandant l'attribution de cette subvention.

Le Conseil Municipal approuve cette demande à l'unanimité (13 voix - arrivée de Mme MASSAT).

Dans le devis est également comprise l'installation de panneaux de rappel de limitation de vitesse aux Barrières.

#### **7) Cheminement piéton rue Gérard Roques**

Il s'agit d'aménager et sécuriser le cheminement piéton en contre-bas du mur du jardin du couvent jusqu'au chemin de la Garenne (chemin vers les Sourigous)

La protection jusqu'à l'école pourra bénéficier de la subvention des amendes de police

Cette sécurisation pourra être faite par des barrières et/ou des arbres ou arbustes de délimitation entre les places de parking.

L'élargissement du trottoir en face du cabinet médical est en étude.

Le Conseil Municipal approuve cette demande à l'unanimité (13 voix).

#### **8) Travaux Toile de Dèzes**

Yves Raymond explique l'avancement de cette opération : la toile est en atelier et la 1ère phase de mise en tension sur châssis est terminée. Elle est prête pour la 2ème phase reprise des couleurs, surfacage du dos et mise dans un cadre.

Les dossiers de subvention passeront en Région en février, il faut donc envoyer la lettre d'intention de demande de subvention pour cette évaluation totale à 25000 € donnée le 5 sept. dont 15000 € en 2ème phase. Après déduction des subventions, le reste à charge pour la commune serait de 3000 € pour la 1ère phase et 7000 € pour la 2ème.

L'encadrement serait de 4460 € (reste 890 €).

Une souscription peut être lancée pour compléter le financement.

Une exposition provisoire à l'église pourrait être envisagée avant la 2ème phase.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'envoi d'une lettre d'intention de demande de subvention (13 voix).

#### **9) SPA :**

La SPA demande le renouvellement de la convention avec les communes. Cette convention permet la lecture informatique des puces identitaires d'animaux errants sur le territoire (en moyenne deux par an) et leur enfermement éventuel mais les services municipaux doivent se déplacer au siège de la SPA. Salvagnac s'est équipée d'un lecteur de puce et n'a donc plus besoin de ces services. Le coût annuel de la convention est de 1.28€/habitant soit 1524.48 € pour la commune. Certes il est nécessaire de soutenir cette association, mais son coût est élevé. Le Conseil Municipal décide d'attendre avant de se réengager d'autant que des augmentations sont déjà prévues pour les 2 années à venir.

#### **10) Bibliothèque de l'Ecole :**

Dans le cadre « plan bibliothèque » de l'Education Nationale pour certaines communes rurales, l'école a décidé de se doter d'une bibliothèque et a obtenu 1500€ du rectorat pour sa création. Un courrier de l'inspectrice de l'Education Nationale propose une convention avec la mairie (même si la compétence école relève de l'Agglomération) pour une subvention volontaire et libre à cette opération. Cette subvention destinée à l'achat de livres pourra se faire par la coopérative scolaire. Cette opération ne doit pas empiéter sur la participation des enfants à la bibliothèque du village.

Le Maire propose un montant de 500.00 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité (13 voix) pour l'acquisition du fonds (livres)

## **QUESTIONS DIVERSES**

#### **1- Réunion Trifyl :**

Une réunion des élus avec Trifyl est programmée le jeudi 05 décembre à la mairie pour présenter la nouvelle déchèterie qui doit ouvrir début février. Le retard est dû essentiellement aux intempéries.

Il est prévu un emploi à mi-temps ; ce serait la même personne qui s'occupe de la déchèterie de Castelnau de Montmiral, les deux déchèteries étant comparables. Quatre demi-journées d'ouverture sont prévues : mercredi après-midi 14h/18h ; vendredi matin 9h/12h et après-midi 14h/18h ; samedi matin 9h/12h. Le lundi la déchèterie de Gaillac est ouverte. Un article dans l'Echo du Tescou informera la population.

#### **2- Ecole des Barrières :**

L'école des Barrières a été prêtée gratuitement à la communauté des communes du pays salvagnacois en 2006 pour accueillir la collection Jean Farenq d'outils anciens gérée par l'association « Le Conservatoire de l'Outillage du Pays des Bastides » La Communauté d'Agglomération a transféré ce musée à Broze (entre Gaillac et Cahuzac/Vère en collaboration avec le musée « Invincible Vigneron »). Les salles de l'école (RdC) sont presque vides, mais il reste encore beaucoup de matériel étalé dans la cour et sur le terrain attenant, ainsi que dans le hangar qui est archi plein ! Une réunion à Broze entre le président de l'association, la Communauté d'Agglomération et la Mairie de Salvagnac a permis de faire le point sur la remise à disposition des locaux à la Mairie. Le marquage des matériels que l'association veut conserver sera effectué le 4 février 2020 par l'association en présence d'un élu municipal. Ce matériel à récupérer sera regroupé près du hangar avant d'être transporté au nouveau musée, le reste sera évacué par les soins de la Mairie et de l'Agglo vers d'autres musées ou cédé à des professionnels. Une information des donateurs sera effectuée au préalable par voie de presse.

Le hangar devra être libéré au plus tôt (cinq ans maximum). Si un projet d'utilisation se présente pour la Mairie, ce hangar pourra être évacué sous très bref délai vers d'autres lieux de stockage par l'Agglo.

### 3- Ancien local « Fleurette » :

Le local sur les Allées Jean Jaurès a été loué pour le même montant à une association salvagnacoise d'artisans et créateurs locaux (« Au Bout des Doigts »-13 adhérents à ce jour) qui vont exposer et vendre leurs produits dès le mercredi 04 décembre. Ouverture du magasin LA MANIVELLE tous les mercredis et samedis de 10h à 20h et les jeudis et vendredis de 15h à 20h avec permanence de artisans et créateurs.

L'inauguration est programmée le vendredi 13 décembre à 19h.

### 4- Enquête sur les cantines scolaires :

Mireille Brunwasser présente les résultats de l'enquête sur la restauration scolaire au sein de l'Agglo. Il s'est agi de faire le recensement de ce que consomme réellement les enfants, le coût des produits, la gestion du personnel, l'évaluation des déchets, la satisfaction auprès des enfants et ensuite des parents, afin de déterminer le profil de la cantine « idéale » et aider aux choix futurs.

Quelle que soit la classe ou l'école, le point qui revient en premier et avec force est le problème du bruit. Il faudra donc travailler sur l'acoustique des cantines.

Trois cantines ont été choisies pour cette étude : Salvagnac (cantine avec produits locaux et régie directe), Beauvais sur Tescou (cuisine centrale avec liaison chaude) et Briatexte (entreprise privée Ansamble) et en complément sur Rabastens (Ansamble) qui est une des plus grosses cantines de l'Agglo

Infos sur l'Agglo : Plus de 7000 repas par jour pour 52 écoles ; le coût des repas pour les parents varie de 2,40 € à 3,81 € ; une dizaine de cuisine en régie et le reste en délégation de service public.

Coût unitaire des repas comprenant fourniture, personnel, eau et électricité : à Salvagnac 6.91€, à Beauvais/Tescou 6.95€, à Briatexte 7.12€.

Le Maire fait remarquer qu'à Salvagnac (150 repas /jour) ce coût comprend également un goûter et qu'avec 2.6 Equivalent Temps Plein (EQ-TP) la cantine participe donc à l'emploi local en plus de l'approvisionnement. (Beauvais 0.6 EQ-TP pour 110 repas et Briatexte 1 EQ-TP pour 130 repas). Salvagnac 16 fournisseurs dont 13 locaux, Beauvais 4 fournisseurs dont 2 locaux, Briatexte (comme Rabastens) 1 fournisseur-traiteur reçoit les repas par emballage de 8, réchauffé sous plastique (!) qui sera interdit dès 2021.

Gaspillage assiette : Salvagnac 26g, Beauvais 32g, Briatexte 67g, Rabastens 148g (self-service).

Les résultats de l'enquête faite auprès des enfants de primaire, hors maternelle, sont présentés en vidéo projection aux élus. Ils font apparaître les goûts des enfants (les pâtes et les frites sont plus appréciées que les épinards, sauf à Salvagnac où la façon dont ils sont cuisinés plait aux enfants !) et leurs comportements alimentaires, mais également les problématiques d'organisation, de gestion et d'aménagement.

Le maire insiste sur la gestion locale (personnel et produit) qui ne coûte pas plus cher que l'industrialisé (et même moins) et en plus génère de l'activité et un retour financier dans nos communes (plus de 18 000 €/an). Elle est probablement un élément de solution à l'agriculture de notre territoire en tenant compte de la fermeture des écoles l'été ; le délai de paiement est très sensible pour les petits producteurs et fournisseurs.

Le prix facturé aux parents est un point important dans l'usage des cantines et leur intérêt social.

Le lundi 9 décembre une réunion est prévue à Salvagnac avec les producteurs avant restitution, le 18 décembre à l'Agglo, des conclusions suite au travail effectué par un groupe projet pendant plus d'un an composé de cuisiniers, d'élus, de parents d'élèves, de techniciens.

Est aussi abordé le problème des financements de la scolarité au niveau de l'Agglo, le retard de paiement de l'Attribution de Compensation par certaines communes, voire leur contestation ainsi que les distorsions réglementaires dans le calcul de ces AC au plan scolarité.

Christel Lagarrigue fait remarquer que le budget investissement des écoles est vraiment très faible.

## **TOUR DE TABLE**

\*Marie Huan : une pétition circule au sujet d'un accident d'élève renversée sur le passage piéton au collège de Gaillac.

\*Roland Balaran : un agent technique est en arrêt maladie depuis plusieurs mois avec risque de prolongation. Le maire envisage d'embaucher un CDD lorsque l'activité le demandera éventuellement avec une personne polyvalente pouvant exercer en extérieur mais également à l'accueil et secrétariat complémentaire de la mairie.

\*Bernard Villaret : L'INRA Institut National de Recherche Agricole) et le CPIE81(Centre Permanent des Initiatives de l'Environnement) vont mettre en place un observatoire des sols. Cinq communes du Tarn ont été choisies pour les premiers sondages dont Salvagnac. Une opération de communication sur le fonctionnement des sols (mécanique, chimique et vivant) sera programmée en début d'année avec les Jardins Partagés.

\*Bernard Boulze demande que les trottoirs de la rue Gérard Roques descendant vers l'école soient nettoyés car ils sont glissants."

\*Rappel marché de Noël au profit du CCAS le dimanche 15 décembre 2019.

M. le Maire lève la séance à 23 h 05